



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 27 Novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 18
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-12-2020/162

Objet : Approbation de l'avenant n°4 au marché « collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – lot n°1 : secteur Centre Atlantique (Gros-Morne, Robert, Sainte-Marie, Trinité) ».

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics (2006),

Vu l'avis des membres de la commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2020 sur la proposition d'avenant n°4 au marché de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Lot n°1 : secteur Centre Atlantique,

Considérant la présentation faite par le Président du marché de services pour « Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Lot n°1 : Secteur Centre Atlantique (Gros-Morne, Robert, Sainte-Marie, Trinité ».

A savoir :

Identification du marché :

Marché n°2013/009 du 21 février 2013.

Approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 30 novembre 2012.

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 25 février 2013.

Notifié le 27 février 2013.

Titulaire :

ENVIRONNEMENT SA

Zone Industrielle de la Lézarde

97232 LE LAMENTIN

Téléphone : 0596 66 65 66

Télécopie : 0596 51 61 25

SIRET : 314 818 014 00024

Montant moyen annuel estimatif initial du marché hors prestations occasionnelles, hors tranche conditionnelle :

5 310 407,49 € HT / an

Soit pour les 6 ans un montant estimatif global de 31 862 444,94 € HT.

Le transfert de la compétence traitement au Syndicat Martiniquais du Traitement et de la Valorisation des Déchets (SMTVD) en janvier 2014 a conduit à revoir les montants estimatifs du marché.

Le nouveau montant annuel estimatif du marché suite à ce transfert (avenant n°1) s'élève à :

4 927 339,44 € HT / an

Soit pour les 6 ans un montant estimatif global de 29 564 036,61 € HT.

Durée initiale du marché :

Le marché est conclu pour une durée de six (06) ans soit soixante-douze (72) mois à compter du 1^{er} mai 2013.

Montant moyen annuel estimatif du marché après l'avenant n°2 hors prestations occasionnelles, hors tranche conditionnelle :

5 060 539,44 € HT / an

Soit pour les 6 ans et 8 mois un montant estimatif cumulé de 32 937 729,57 € HT.

Montant moyen annuel estimatif du marché après l'avenant n°3 hors prestations occasionnelles, hors tranche conditionnelle :

Lors de la rédaction de l'avenant n°3 il avait été établi une hypothèse basse et une hypothèse haute tenant compte du déménagement possible mais pas certain du prestataire au cours de l'année 2020.

Ce déménagement ne devrait pas intervenir avant 2021 aussi nous ne retenons dans cet avenant n°4, comme données en lien avec l'avenant n°3 que l'hypothèse basse. Ainsi :

Le montant estimatif moyen annuel du marché après l'avenant n°3 s'élève à :
5 060 539,44 € HT/ an en valeur Mo.

Soit pour les 7 ans et 8 mois un montant estimatif cumulé de 37 998 269,00 €HT.

Montant estimatif du marché pendant la durée de l'avenant n°4 (12 MOIS) (hors révision) :

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à :

- **Un minimum de 5 291 047,44 € HT** en valeur Mo
[5 060 539,44 € + (19 209,00€ x 12 mois)]

- **Un maximum de 5 379 547,44 € HT** en valeur Mo
[5 060 539,44 € + ((19 209,00€ + 7375,00€) x 12 mois)]

Montant moyen annuel estimatif du marché après l'avenant n°4 :

Il s'agit d'un marché à prix unitaires et forfaitaires figurant au Bordereau de Prix annexé à l'acte d'engagement.

Le montant estimatif moyen annuel du marché après l'avenant n°4 s'élève à :

- **Un minimum de 5 291 047,44 € HT / an** en valeur Mo.

- **Un maximum de 5 379 547,44 € HT / an** en valeur Mo.

Cela représente un surcoût compris entre **4,56%** et **6,30%** par rapport au montant moyen annuel estimatif précédent.

L'impact cumulé des avenants n°1 à 4 oscillerait alors entre (-)0,36% et 1,30% par rapport au montant moyen annuel initial.

Montant estimatif global du marché après l'avenant n°4 :

Le nouveau montant global estimatif du marché après l'avenant n°4 (8 ans + 8 mois) est alors de :

- Un minimum de 43 289 316,44 €HT

- Un maximum de 43 377 816,44 €HT

Cela représente un surcoût allant de 13,92% à 14,16% par rapport au montant estimatif global calculé après avenant n°3, et une augmentation cumulée totale des avenants 1 à 4 entre 35,86% et 36,14% par rapport au montant estimatif initial.

Délais d'exécution :

Le marché est prolongé pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Extrait n°BC-12-2020/162

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver l'avenant n°4 au marché 2013/009 « Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Lot n°1 : Secteur Centre Atlantique (Gros-Morne, Robert, Sainte-Marie, La Trinité) ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 04

Abstention déclarée : 00

Non votant : 04

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le **23 DEC. 2020**Pour Le Président
La première Vice-Présidente

Marie-Thérèse CASIMIRIUS